



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
9 janvier 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts sur la promotion de la création de valeur ajoutée
et du renforcement des capacités productives nationales
par l'autonomisation économique locale
Genève, 12 décembre 2019

**Rapport de la réunion d'experts sur la promotion
de la création de valeur ajoutée et du
renforcement des capacités productives nationales
par l'autonomisation économique locale**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 12 décembre 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale	3
II. Questions d'organisation.....	9
A. Élection des membres du bureau	9
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	10
C. Adoption du rapport de la réunion	10
Annexe	
Participation	11

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. La Cheffe du Service des produits de base de la CNUCED a ouvert la réunion d'experts. Elle a présenté une déclaration au nom de la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED, qui a appelé l'attention sur la diversité des vulnérabilités, et le fait que la pauvreté suscite la vulnérabilité et augmente les risques, sur les plans économique, social et environnemental. Le système commercial actuel, les tensions commerciales et l'unilatéralisme ajoutaient encore aux difficultés des plus vulnérables. Les débats devraient donc être centrés sur des mesures concrètes qui illustrent en quoi le commerce peut remédier aux situations défavorables découlant des vulnérabilités. Une plus forte croissance commerciale pouvait réduire la vulnérabilité d'un pays aux chocs extérieurs à condition de renforcer le potentiel économique des acteurs locaux, à savoir les petits producteurs agricoles, les microentreprises et les petites entreprises, les femmes et les jeunes, dans les campagnes comme dans les villes. Les débats de la réunion d'experts, où seraient étudiés des bonnes pratiques commerciales et des cas dans lesquels on avait pu augmenter la valeur des produits d'exportation et améliorer les capacités productives locales, viseraient à éclairer les points suivants : quelles politiques et stratégies sont nécessaires pour garantir une diversification qui permette des exportations à plus forte valeur ajoutée et autonomise les populations locales ; comment tirer parti des conditions actuelles d'accès aux marchés, c'est-à-dire des mesures non tarifaires (MNT) et les normes de durabilité volontaires (NDV), afin d'augmenter la création de valeur ajoutée et les capacités productives locales ; comment garantir la cohérence entre les politiques commerciales et les autres politiques – sanitaires, environnementales et liées à sécurité, notamment – de façon à promouvoir la création de valeur ajoutée et les capacités productives locales ; et comment faire en sorte que la transparence, la coopération régionale et la gouvernance en matière de MNT et de NDV contribuent directement à l'autonomisation économique.

2. Dans ses observations liminaires, le Président a rappelé que le Conseil du commerce et du développement avait approuvé la réunion d'experts en question en 2014, sur le thème de la promotion de la valeur ajoutée, selon la demande des États membres. Il a dit que le Représentant permanent du Zimbabwe avait appelé l'attention sur cette question en tant qu'aspect de la relance du mécanisme intergouvernemental. Enfin, il a souligné que la question des délais devrait rester un indicateur de succès important.

B. Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale

(Point 3 de l'ordre du jour)

Stratégies d'amélioration de la création de valeur ajoutée et des capacités productives

3. L'animateur a ouvert la première table ronde en indiquant les questions qui seraient abordées, à savoir : l'importance de la création de valeur ajoutée dans les pays tributaires des produits de base, comme moyen de transformer leur économie et de mieux tirer parti du commerce ; des exemples de stratégies innovantes de création de valeur ajoutée, et des politiques nécessaires à l'appui de telles stratégies ; et le rôle du secteur privé.

4. Le premier intervenant, le Chef de la Section de la recherche sur les produits de base de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED, a exposé deux stratégies de diversification auxquelles peuvent faire appel les pays tributaires des produits de base. La diversification verticale faisait intervenir la création de valeur ajoutée et la montée en gamme au sein de chaînes de valeur existantes des produits de base, comme cela avait le cas à Oman et en Arabie saoudite, où les ressources en pétrole brut avaient été exploitées pour développer les produits pétroliers raffinés et les secteurs à forte intensité énergétique. La diversification horizontale consistait à développer de nouvelles chaînes de valeur, de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux produits, à titre d'exemple le développement des produits de base non traditionnels intervenu en Colombie, et la diversification du Costa Rica dans le secteur manufacturier et les services. Pour mener une diversification verticale et/ou horizontale, l'intervenant a estimé que les pays devaient procéder à une évaluation stratégique des débouchés, accompagnée d'analyses portant sur des aspects tels que les risques, l'avantage comparatif et

concurrentiel et la situation et le patrimoine naturel du pays. Ce type d'évaluation permettait aux pays de concevoir des stratégies claires et cohérentes et d'adopter des politiques de mise en œuvre patientes et fondées sur le long terme.

5. Le deuxième intervenant, le Directeur de l'Association des créateurs de valeur ajoutée de la filière du coton du Zimbabwe (Association of Cotton Value Adders of Zimbabwe), a décrit les efforts menés au Zimbabwe pour renforcer la chaîne de valeur de la filière du coton, secteur autrefois important. À cet égard, le Gouvernement avait adopté une stratégie de la filière du coton pour la période 2014-2019, constituée de mesures complémentaires de politique générale et d'investissement, parmi lesquelles la création de l'Association des créateurs de valeur ajoutée de la filière du coton du Zimbabwe, qui visaient à obtenir des améliorations, à titre d'exemple, en ce qui concerne : la production et les rendements de la filière du coton ; l'utilisation de la capacité d'égrenage ; la transformation locale de la fibre de coton ; le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation ; et l'exportation de textiles et de vêtements. Malgré certains progrès, le Zimbabwe n'avait pas atteint les objectifs de la stratégie en 2019, exception faite de l'augmentation du nombre d'exploitants cultivant le coton, qui était passé de 250 000 à 350 000. Parmi les enseignements que l'on pouvait dégager de l'expérience du Zimbabwe, l'intervenant a souligné l'importance d'un rôle affirmé de l'État, pour coordonner les parties prenantes, aligner les incitations sur les objectifs et garantir un cadre réglementaire et des conditions d'activité stables. En ce qui concerne le coton, il a souligné la nécessité de soutenir la participation des agriculteurs à la transformation créatrice de valeur ajoutée, grâce aux coopératives, notamment, qui étaient le meilleur moyen de faire en sorte que les agriculteurs aient la possibilité de retirer un bénéfice plus élevé de leurs récoltes et de les inciter à cultiver davantage de coton.

6. Le troisième intervenant, le Président-Directeur général de Hansun Agriculture (Éthiopie), a présenté l'expérience de cette entreprise, qui avait développé une chaîne d'approvisionnement en Éthiopie pour une marque de café de qualité supérieure exportée en Chine. À l'origine, la société avait développé une marque de qualité supérieure, puis avait travaillé avec des producteurs et des exportateurs en Éthiopie pour adapter son offre aux caractéristiques et aux volumes demandés. L'entreprise avait d'abord agi principalement comme négociante, car il était interdit à des investisseurs étrangers de détenir des entreprises en de nombreux points de la chaîne de valeur du café en Éthiopie. À mesure que la marque s'était imposée et avait commencé de percevoir un surprix sur le marché chinois, la société avait pu payer aux cultivateurs éthiopiens un prix jusqu'à 300 % plus élevé pour les cerises de café répondant aux normes fixées pour la marque. L'entreprise avait aussi investi dans des partenariats innovants avec des transformateurs, des emballeurs et des exportateurs ; sans prendre de participation, l'entreprise avait fourni aux principaux fournisseurs de nouvelles installations, de nouvelles machines et des services de formation, ce qui avait contribué à augmenter le volume, la qualité et la régularité de l'approvisionnement. Disposant d'une chaîne d'approvisionnement fiable, l'entreprise avait alors investi dans une nouvelle usine de torréfaction et de broyage en Éthiopie, qui devait entrer en service en 2020, cette activité étant ouverte aux investisseurs étrangers. D'après l'expérience de l'entreprise, l'intervenant a conseillé aux entrepreneurs qui souhaitaient développer des produits du café ou des produits agricoles à valeur ajoutée de créer d'abord une marque attrayante dont les produits répondent à des normes cohérentes avant de monter en gamme et de s'intégrer dans des chaînes d'approvisionnement.

7. Pendant le débat qui a suivi, certains représentants de pays et de groupes régionaux ont souligné l'importance des stratégies de création valeur ajoutée et de diversification dans les pays africains tributaires des produits de base. Un représentant a appelé l'attention sur le fait que la Zone de libre-échange continentale africaine ouvrirait de nouveaux débouchés aux produits et aux secteurs d'activité. Un représentant ayant demandé si les pays devaient privilégier les stratégies de diversification verticales ou horizontales, le premier intervenant a répondu que la situation propre à chaque pays avait une incidence sur l'ensemble de stratégies le plus adapté, mais que, de manière générale, les stratégies efficaces prévoyaient habituellement une diversification horizontale, du fait que celle-ci permettait des effets d'atténuation des risques plus importants au niveau national. Un autre représentant a cité le rôle affirmé de l'État dans le succès des stratégies d'industrialisation tirée par les exportations de la Chine et des pays de l'Asie du Sud-Est. À cet égard, le deuxième intervenant a invité les gouvernements à adopter un rôle précis et ferme dans la conception des stratégies de diversification, et à rester patients et actifs dans leur application.

Conditions d'accès aux marchés et coûts commerciaux imposés aux nouveaux produits

8. L'animateur a ouvert la deuxième table ronde en rappelant l'importance des MNT et les coûts commerciaux potentiels que les MNT et les normes de produits pouvaient imposer aux petites et moyennes entreprises des pays à faible revenu. Les lignes directrices du débat sur les moyens de remédier aux difficultés posées par les MNT aux pays à faible revenu seraient notamment les suivantes : comment les MNT pouvaient favoriser une modernisation des capacités de production, de façon à permettre l'accès aux marchés lucratifs ; comment la transparence pouvait aider à atteindre cet objectif ; et comment les pays pourraient tirer parti d'une rationalisation des MNT.

9. Le premier intervenant, ancien chef statisticien et responsable de projet à l'Organisation mondiale du commerce, a souligné que les MNT pouvaient créer des coûts supplémentaires dans les pays en développement, en particulier si leur commerce était rattaché à des chaînes de valeur mondiales. Les MNT étaient pourtant d'une importance décisive, car les risques découlant du commerce international étaient nécessairement atténués s'il existait des normes reconnues. Traiter correctement le problème des MNT améliorerait les perspectives de création de valeur ajoutée. L'intervenant a fait valoir que dans les chaînes de valeur mondiales, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les normes inspirées de normes internationales étaient souvent plus favorables au commerce que les normes nationales. S'agissant, à titre d'exemple, des chaînes de valeur du secteur automobile, les normes pouvaient aider à coordonner les diverses étapes des chaînes de valeur mondiales si elles étaient reconnues au niveau international, mais s'avérer problématiques si elles étaient seulement nationales. L'intervenant a recommandé plusieurs options aux pays en développement qui souhaitent mieux accéder aux marchés lucratifs : la transparence et la normalisation des normes publiques au niveau multilatéral ; l'adoption unilatérale de normes, publiques et privées, plus élevées ; et la reconnaissance mutuelle des normes publiques et privées basses et élevées.

10. Le deuxième intervenant, professeur émérite de l'Université de Genève, a présenté les deux principaux enjeux de l'essor des MNT : l'accès aux marchés des pays riches et le développement de chaînes de valeur régionales parmi les pays en développement, et la prise en compte efficace des préoccupations environnementales dans les accords et les règles commerciaux. Il a dit qu'une participation efficace sur les marchés mondiaux continuait de poser des difficultés majeures aux pays à faible revenu, car ils n'étaient pas en mesure de satisfaire aux normes techniques et de qualité et de se conformer aux procédures administratives. Il a estimé que la coopération régionale sur le plan réglementaire et des engagements plus fermes concernant l'Accord sur la facilitation des échanges étaient importants pour remédier au problème de l'accès aux marchés et développer les chaînes de valeur régionales. En outre, il a souligné que les données sur les MNT recueillies par la CNUCED étaient les seules disponibles et qu'il importait de continuer de recueillir des données et d'en améliorer la disponibilité. S'agissant de la prise en compte des préoccupations environnementales et liées aux changements climatiques dans le commerce, il n'y avait pas encore de progrès, car les obstacles non tarifaires au commerce des services ne figuraient pas à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce. S'il était difficile d'identifier et de classer des biens liés à la conservation et à la gestion de l'environnement, l'intervenant a souligné que des efforts devaient être faits à l'Organisation mondiale des douanes pour redéfinir les produits, ce qui faciliterait les processus de négociation, particulièrement en ce qui concerne les produits agricoles et les services environnementaux.

11. Le troisième intervenant, le Chef adjoint de la Division de la facilitation du commerce du Département des importations et des exportations du Ministère de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao, a présenté des mesures de rationalisation des MNT. Un programme sur les MNT pour la période 2013-2018 avait été soutenu par de multiples partenaires de développement, et une nouvelle phase de ce programme intitulée « Projet Compétitivité et commerce » couvrirait la période 2019-2022. Les mesures avaient consisté également à créer un mécanisme de coordination national ; à rationaliser la réglementation pertinente directement par décret du Premier Ministre ; à utiliser la classification internationale des MNT de la CNUCED pour identifier et classer les MNT ; et à mener des réformes réglementaires et procédurales. Grâce à ces mesures et aux mécanismes en place, l'indicateur du commerce international de la République démocratique populaire lao dans l'indice du climat des affaires (« ease of doing business ») de la Banque mondiale avait sensiblement progressé en 2019. Enfin, l'intervenant a estimé que de bonnes pratiques réglementaires étaient importantes, et a indiqué que la République démocratique populaire lao souhaitait continuer de coopérer avec la CNUCED dans le domaine des MNT.

12. Le quatrième intervenant, conseillère au Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme du Burundi, a présenté le contexte économique et politique actuel et a indiqué que pour améliorer les conditions d'accès aux marchés, le Burundi avait adopté un plan de développement pour la période 2018-2027 et s'était engagé à réduire la faim et la pauvreté et à accroître la production agricole en répondant aux besoins du marché local et en participant au commerce international par la voie des exportations. Elle a souligné que le Burundi demandait une meilleure transparence du commerce international, en particulier en ce qui concerne des MNT techniques telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, et qu'il fallait de meilleures politiques et une harmonisation des MNT au niveau régional si l'on voulait augmenter la production agricole. Pour y parvenir, le Burundi comptait sur une aide technique plus soutenue et davantage d'activités de renforcement des capacités, de façon à mieux comprendre les mesures techniques complexes liées aux MNT.

13. Pendant le débat qui a suivi, un représentant a souligné le dilemme actuel, pour nombre de pays en développement, de savoir quelles normes, internationales (c'est-à-dire celles de l'Organisation internationale de normalisation ou de la Commission électrotechnique internationale) ou régionales (celles entre autres de l'Union européenne), devraient être adoptées afin de tirer parti des chaînes de valeur mondiales ; et a constaté avec préoccupation que souvent, les pays en développement n'étaient pas associés aux processus décisionnels concernant l'élaboration des normes régionales. Un autre représentant a exprimé son accord sur ce point et concernant le point soulevé par le premier intervenant, à savoir que les normes offraient aux pays en développement la possibilité d'améliorer la qualité des produits, mais que l'on devait étudier les économies d'échelle que les normes permettaient pour d'autres aspects de l'économie. Le premier intervenant a indiqué à ce sujet que les pays pouvaient fixer des normes minimum négociées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou d'organismes internationaux de normalisation et autoriser le secteur privé à décider quelles normes adopter. À cet égard, le troisième intervenant a précisé que le Gouvernement de la République démocratique populaire lao avait aidé le secteur privé à adopter des normes internationales plutôt que d'élaborer des normes nationales, de manière à tirer parti des chaînes de valeur mondiales. Quelques représentants ont réaffirmé qu'il importe de répondre aux préoccupations d'environnement dans les accords commerciaux et les règles commerciales, comme l'avait relevé le deuxième intervenant. Enfin, un représentant a appelé l'attention sur le cas du Zimbabwe, où des catastrophes naturelles avaient provoqué une insécurité alimentaire et des retombées négatives supplémentaires, en estimant que si les produits nationaux étaient plus diversifiés dans le cadre des chaînes de valeur mondiales, les conséquences de tels phénomènes seraient moins graves.

Tirer parti des normes de durabilité volontaires pour améliorer la création de valeur ajoutée et les capacités productives nationales

14. L'animateur a ouvert la troisième table ronde en soulignant l'importance que les NDV ont partout dans le monde, car elles sont considérées comme un outil essentiel de compétitivité commerciale, étant donné la façon dont les marchés et les chaînes de valeur étaient structurés ; et la nécessité pour la CNUCED de consacrer des travaux aux NDV, pour aider notamment les petits producteurs et exploitants agricoles des pays en développement.

15. Le premier intervenant, l'Ambassadeur et Représentant permanent de Vanuatu auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a présenté la façon dont Vanuatu a tiré parti des NDV, en particulier de la certification des produits biologiques, pour créer de la valeur ajoutée dans le secteur de la noix de coco, qui était un secteur important de l'économie, auquel étaient liés 60 % de la population. Le secteur connaissait deux problèmes : la faible qualité de la production de coprah et l'absence de normes spécifiques pour les produits de la noix de coco à Vanuatu. S'agissant des mesures prises pour surmonter ces problèmes, il a souligné le travail accompli en coopération avec la CNUCED pour tirer parti de la certification biologique du coprah, qui avait permis de créer de la valeur ajoutée dans le secteur de la noix de coco. Pour ce qui est d'étendre la certification à d'autres produits que le coprah, une des difficultés qui s'étaient présentées avait été de changer l'état d'esprit d'acteurs du secteur qui s'étaient occupés uniquement du coprah depuis de longues années. Cette difficulté avait été surmontée en faisant entrer dans le secteur davantage de femmes et de jeunes, qui s'étaient montrés plus ouverts à ces changements. S'agissant des enseignements que l'on pouvait retirer de l'expérience de Vanuatu, l'intervenant a souligné que les pays devraient tirer les leçons de leurs expériences respectives. En outre, il a estimé que pour faire face aux coûts de l'adoption de normes, les pays pourraient obtenir l'aide d'organisations non gouvernementales sur le terrain et collaborer avec des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la normalisation. Enfin, il a souligné l'importance de la stabilité des politiques, afin d'assurer le succès du processus de création de valeur ajoutée.

16. La deuxième intervenante, maître de conférences à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), a présenté les obstacles et les débouchés liés à la certification biologique du point de vue des petits exploitants, en s'appuyant sur des travaux de recherche menés en Inde. On avait assisté à une nette croissance des ventes de produits agricoles dits biologiques, qui avaient presque triplé au cours de la période 2001-2017. Elle a souligné le contraste dans la façon dont la demande mondiale et la production mondiale étaient organisées, et évoqué à ce propos les débouchés offerts aux petits agriculteurs des pays en développement qui souhaiteraient produire pour les marchés mondiaux de produits biologiques. En outre, l'intervenante a souligné que les normes fixaient un cadre commun pour définir l'agriculture biologique, facilitaient et permettaient le commerce interrégional, offraient des sources de revenus nouvelles ou supplémentaires et aidaient à assurer la protection des consommateurs. Néanmoins, les obstacles imposés à l'entrée des petits agriculteurs ou des agriculteurs dont les ressources étaient plus limitées du Nord comme du Sud sur les marchés mondiaux étaient une des difficultés principales s'agissant des normes biologiques, parallèlement au surcroît d'exigences en ressources et en travail qui risquait d'aggraver les inégalités, outre le fait que les normes privilégiaient les intrants techniques par rapport aux processus agroécologiques.

17. Le troisième intervenant, consultant auprès de la Communauté andine, a décrit sa pratique consistant à aider les producteurs à adapter leurs produits au marché de l'Union européenne. Des ateliers qui permettaient aux participants d'approfondir leur connaissance et leur compréhension des NDV avaient été organisés dans les quatre pays membres de la Communauté andine, pour des producteurs et des exportateurs du secteur agroalimentaire. Sur la question de savoir comment les NDV pouvaient aider les pays à tirer parti du marché des produits écologiques, l'intervenant a estimé que les NDV étaient susceptibles de débloquent de nouveaux marchés, en favorisant le commerce et la croissance économique tout en tenant compte de la protection de l'environnement et du développement social inclusif. Il a souligné que les NDV n'étaient pas un gage de succès mais un moyen d'intervention essentiel, et le fait qu'il existait des débouchés commerciaux importants entre la Communauté andine et l'Union européenne, étant donné la forte demande de produits biologiques dans les pays membres de l'Union européenne, qui généralement était supérieure à l'offre. Néanmoins, les NDV posaient souvent des difficultés aux producteurs de la Communauté andine du fait qu'ils n'atteignaient pas un niveau crédible de respect des normes, que les normes étaient coûteuses à respecter, que les petits producteurs risquaient d'être exclus et qu'il existait un nombre excessif de normes non harmonisées. Parmi les principaux obstacles à la croissance des exportations de la Communauté andine vers l'Union européenne, l'intervenant a souligné l'absence de certificats reconnus dans les pays membres de la Communauté andine et la répartition inéquitable de la création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur. Il a souligné la nécessité d'utiliser les NDV pour mieux contribuer à la croissance dynamique des exportations des pays en développement et la nécessité de politiques favorables des pouvoirs publics pour remédier à ces difficultés. Parmi les politiques qui pourraient être adoptées, il serait nécessaire de recourir davantage aux dialogues multipartites, d'améliorer la transparence en matière de NDV, de resserrer les liens internationaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, d'organiser des programmes de formation à l'intention des producteurs, d'appliquer des modalités d'aide à la prise en charge des coûts d'adoption des NDV, de promouvoir une distribution plus équitable au sein des chaînes de valeur et de confier des responsabilités concrètes à certaines institutions pour les questions de NDV.

18. Le quatrième intervenant, responsable produits à Intertek Agri World (Suisse), a présenté trois exemples d'activités visant à améliorer la qualité et les normes. Il a souligné le rôle de l'Autorité de développement des investissements au Liban, qui avait été créée en 1994 pour accroître les investissements étrangers effectués dans le pays. Il a souligné l'importance de la certification en faisant valoir que les exportations avaient sensiblement augmenté en 2013 après que l'Autorité eut mis en place un programme spécifique qui avait eu recours à la formation pour certifier la qualité des services d'emballage et améliorer les emballages. À Sri Lanka, la marque du thé de Ceylan n'avait pas été d'abord protégée, et divers pays avaient produit du thé sous le même nom de marque. L'intervenant a souligné également l'importance de la certification en montrant comment la certification et l'enregistrement d'une marque spécifique avaient résolu ce problème, et le fait que le Conseil du thé de Sri Lanka poursuivait son action, de sorte que la marque Thé de Ceylan était désormais enregistrée dans plus de 94 pays. Enfin, l'intervenant a indiqué que le Pérou était un des principaux exportateurs de farine et d'huile de poisson, mais que jusqu'en 1994, le pays n'avait exporté que quelques autres types de produits de la mer. Intertek avait consacré des investissements importants à ce secteur et menait aujourd'hui 95 % de l'ensemble des analyses nécessaires à l'exportation de pectinidés et assurait à des clients une certification aux clients concernant l'analyse des risques et la maîtrise points critiques et les organismes génétiquement modifiés.

L'intervenant a souligné que des laboratoires plus performants pouvaient jouer un rôle majeur dans la croissance des exportations.

19. Le Chef de la Section des politiques commerciales mondiales et régionales de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED a fait part des résultats d'une campagne d'enquête récente qui avait analysé la situation des pays en matière de certification NDV et mis en évidence que plus de 70 % des producteurs qui avaient déjà été certifiés ou exprimé un intérêt pour la certification NDV étaient motivés par la perspective de fixer des prix plus élevés, mais que les petits producteurs demeuraient des preneurs de prix, en raison du déséquilibre du rapport de forces au sein des chaînes de valeur. Afin d'obtenir de meilleurs avantages des NDV, il était nécessaire de tenir compte de cette situation dans les chaînes de valeur.

20. Un représentant a demandé que la CNUCED continue d'organiser des réunions d'experts sur les questions abordées à la présente réunion d'experts.

Observations finales

21. Le Président a dit que l'objectif de la réunion d'experts avait été d'examiner des mesures concrètes s'agissant de promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales, ce qui était un moyen pour les pays tributaires des produits de base et les autres pays vulnérables d'augmenter les avantages durables qu'ils pouvaient retirer de leur participation au commerce mondial. L'autonomisation économique locale était un enjeu décisif, étant donné la diversité des vulnérabilités parmi les pays du monde, et le fait que la pauvreté suscite la vulnérabilité et augmente les risques, sur les plans économique, social et environnemental. Le commerce pouvait réduire la vulnérabilité d'un pays aux chocs extérieurs seulement s'il permettait aux acteurs locaux de créer une plus forte valeur ajoutée et d'améliorer leurs capacités productives. Face à ces questions, la réunion d'experts avait évoqué des cas concrets de diversification horizontale, verticale et qualitative qui avaient aidé les acteurs locaux à augmenter leur création de valeur ajoutée et leurs capacités productives.

22. Pendant la deuxième séance, les participants avaient examiné en quoi les conditions d'accès et d'entrée des marchés influençaient les possibilités offertes aux pays de promouvoir la création de valeur ajoutée et d'améliorer les capacités productives nationales. Les MNT et les NDV étaient un élément plus important pour déterminer les coûts commerciaux, pratiquement trois fois plus important que les droits de douane, et influençaient donc directement, du côté des pays, la capacité de créer davantage de valeur ajoutée. Les prescriptions techniques, notamment sanitaires et de sécurité, avaient un effet disproportionné sur la compétitivité des pays en développement et celle des producteurs et des entreprises de taille petite et moyenne. La transparence des MNT, autrement dit un accès meilleur aux données et aux renseignements sur les mesures réglementaires des partenaires commerciaux, réduisait sensiblement les coûts commerciaux et contribuait à améliorer les capacités productives en clarifiant les types de méthodes de production et les compétences nécessaires pour répondre aux normes sanitaires et de sécurité, notamment. Dans ce contexte, les représentants et les experts avaient salué le rôle prépondérant de la CNUCED dans l'amélioration de la transparence commerciale. Une autre mesure concrète concernait la coopération réglementaire entre partenaires commerciaux. Une telle coopération aux niveaux multilatéral et régional pourrait réduire les coûts liés aux MNT de 30 à 40 % sans compromettre les objectifs non commerciaux de ces mesures.

23. À la troisième séance, les participants avaient constaté que le niveau de la demande mondiale de produits durables, verts ou équitables chez les consommateurs offrait des possibilités réelles et concrètes de diversification horizontale ou qualitative. Les NDV étaient importantes pour créer de la valeur ajoutée et améliorer les capacités productives des petits exploitants. En outre, les NDV étaient une notion qui évoluait rapidement et pouvaient être un moyen de promouvoir une économie englobant les trois axes – économique, social et environnemental – de la durabilité. En outre, les NDV étaient un des déterminants principaux de la qualité marchande des produits dans le commerce international. Pourtant, si on en faisait le bilan, les NDV semblaient favoriser les producteurs dont la capacité de production était déjà plus importante comparativement à des producteurs plus modestes et plus vulnérables. Les acteurs plus modestes ne pouvaient assumer les coûts ni venir à bout de la complexité des NDV ni de la certification des produits biologiques. Au sein des chaînes de valeur, les avantages procurés par les NDV étaient concentrés le plus souvent parmi les acteurs situés en aval tels les marques et les détaillants, tandis que les petits producteurs locaux supportaient plus que leur part des coûts associés à une production durable ou biologique. Dans ce contexte, les participants avaient estimé que la CNUCED devait poursuivre ses activités de recherche et d'assistance technique et continuer de servir de cadre au débat intergouvernemental.

24. Le Président a remercié tous les participants pour leurs contributions techniques et leurs idées originales. Les débats et les conclusions serviraient de contribution technique aux travaux préparatoires de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Président a conclu la réunion en rendant hommage à M. Bonapas Onguglo, Chef du Service d'analyse commerciale de la Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED, aujourd'hui décédé : c'était à la passion inébranlable qu'il vouait à la question de la contribution du commerce à l'autonomisation économique des populations des pays en développement que les participants devaient d'être présents aujourd'hui.

II. Questions d'organisation

A. Élection des membres du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

25. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts a élu M. Mike PT Chigiji (Zimbabwe) Président et M^{me} Batsuuri Zoltuya (Mongolie) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

26. À la même séance, la réunion d'experts a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/C.I/EM.10/1/Rev.1), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

27. À sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres ci-après de la Conférence ont assisté à la réunion :

Bangladesh	Iran (République islamique d')
Burundi	Maroc
Colombie	Panama
Congo	République arabe syrienne
Égypte	République démocratique populaire lao
Espagne	Soudan
État de Palestine	Zimbabwe
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Commission économique eurasienne
3. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation mondiale du commerce
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Village Suisse ONG

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/C.I/EM.10/INF.1.